

Monsieur le Président,

Permettez-moi de prendre la parole pour présenter les efforts déployés par mon pays, l'Algérie, dans le cadre des activités de nettoyage des zones minées. Des documents portant sur une synthèse et une mise à jour ont été communiqués à l'Unité d'appui à la mise en œuvre de la Convention, dont nous saluons les efforts et la qualité de travail et de soutien en faveur des pays affectés.

Permettez-moi, également, de saisir cette occasion pour formuler des éléments de réponse quant aux conclusions du rapport du Comité sur la mise en œuvre de l'article 5, concernant l'Algérie.

1. Au titre de la mise à jour des opérations de nettoyage :

- La situation a été arrêtée au 15 novembre 2015. Elle se présente comme suit :

- A la frontière Ouest :

Les travaux dans la Wilaya de Tlemcen ont été achevés le 9 novembre 2015.

Les travaux de nettoyage vont se poursuivre dans 3 Communes dépendant d'une autre Wilaya, celle de Naàma.

Les unités faisant partie du dispositif de déminage humanitaire ayant achevé leur mission à Tlemcen vont être déployées à Naàma.

- A la frontière Est :

Les travaux dans la Wilaya de Tebessa ont été achevés le 27 août 2015, soit une année et demi avant l'échéance fixée au plan national de travail pour la période de prolongation 2012/2017.

Les travaux dans la Wilaya de Souk Ahras sont en cours d'achèvement imminent, soit une année avant l'échéance prévue.

Les travaux dans la Wilaya de Guelma ont été lancés en aout dernier, soit deux mois avant l'échéance prévue.

Les travaux dans la Wilaya de El Taref devraient être achevés au mois de septembre 2015. Les zones nécessitant un deuxième traitement relevant de cette Wilaya sont au nombre de 8.

Les unités ayant accompli leur mission de déminage humanitaire dans les Wilayat de Souk Ahras et Tebessa seront balancées incessamment à El Taref, en renforcement du dispositif y opérant.

En résumé, il nous est tout à fait possible d'affirmer que la cadence des efforts menés au titre de l'Article 5 est conforme aux prévisions avancées dans le plan de travail pour la période 2012/2017, adopté par la 11ème Assemblée des États parties en décembre 2011.

Toutes les actions entreprises au titre de notre engagement dans le cadre la Convention ont été consenties sur les moyens propres de l'Algérie.

2. Au titre des conclusions du Comité sur la mise en œuvre de l'Article 5 :

- Sur la clarté relative aux défis restant et au plan national de nettoyage, les documents présentés ont été élaborés selon le canevas requis lors de la demande d'extension formulée en 2011. Ils permettent d'identifier, zone par zone, les progrès accomplis au titre de l'article 5.

- concernant les standards onusiens de déminage, l'Algérie a, au fur et à mesure de leur établissement, procédé à leur adoption en tenant compte de sa propre expérience de plus de 40 ans dans le domaine ainsi que de la nécessité nouvelle de remettre à disposition les terres nettoyées de manière documentée et responsable. L'Algérie demeure convaincue que la méthode de nettoyage manuel et technique, pour laquelle elle a opté, est la plus pertinente eu égard à son vécu, comme cela a été affirmé lors de sa demande de prolongation en 2011.
- S'agissant du signalement du point 5 relatif à l'existence de mines enfouies dans des rochers, un échantillon de photos prises sur site sont annexées au dossier fourni. Toutes les mines du genre ont été repérées, enlevées et détruites. Les zones où elles se trouvaient ont été nettoyées et remises aux autorités civiles dont elles dépendent. Pour les zones couvertes de dunes, elles sont signalées dans la Commune d'Ain Safra (Sur une ligne de 4 KM de long). cette zone fait actuellement l'objet de travaux de nettoyage.
- Au titre des comparaisons souhaitées, il est indiqué que chaque rapport annuel de l'Algérie remis contenait un différentiel par rapport à l'année précédente.
- Enfin, il est porté à la connaissance de l'auguste Assemblée que le dispositif de déminage humanitaire est actuellement déployé sur toutes les zones minées ou susceptibles de l'être restant à traiter.

Je vous remercie.